

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 18 (1880)  
**Heft:** 20

**Artikel:** Cornu et Tétuz  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-185790>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Cornu et Tétuz.**

Cornu, que demàorè per su lè monts de Lavaux, avai z'u dâo bou trait pe l'ouira de Févrâ de l'an passâ, et l'avai dû l'amenâ à l'hotô et lo mettre ein moulo po lo reduirè. Ma fâi permi cé bou y'ein avai dâo tot rudo; l'étâi tant tortu et niolu que la détrau fasâi fû petout que d'eintrâ et de feindrè.

On dzo que lo dit Cornu ein tsapliâvè po lo meinadzo, et l'étâi dâo pe poue, kâ gardâvè lè ballès étallès po lè z'einmoulâ et lè veindrè, se n'ami Tétu que passâvè perquie, lo ve que châvè à grantès gottès ein fiasseint avoué lo maillet, et lâi fâ :

— Ton bou est rudo *cornu*, mon pourro Dzaquiè ?

— Diabe vâi ! se repond ; mâ cein ne sarâi onco rein que sâi cornu, se n'étâi pas tant *tétu*.

Un gentilhomme parisien avait pour concierge un ressortissant du canton de Berne nommé Fritz. Il mit un jour ce dernier en sentinelle jusqu'à ce qu'une personne qu'il attendait fût arrivée, et lui dit : « Reste là, sans faire semblant de rien. »

La personne attendue ne vint pas, et le maître oublia tout à fait de faire rappeler son portier. Il le trouva le lendemain posté comme la veille :

— Que fais-tu donc là, Fritz, lui dit-il.

— Mosié, che fais zemplant de rien.

Une actrice des plus charmantes, des plus spirituelles et des moins bégueules s'habillait dans sa loge.

On frappe à la porte.

— Peut-on entrer ? demande une voix masculine.

— Je suis entrain de mettre mon corset... C'est à vous d'apprécier.

Le monsieur entre aussitôt.

L'actrice haussant tranquillement les épaules :

— Je l'aurais parié !

C'était à l'époque du retrait des vieilles monnaies, des francs anciens en francs nouveaux, soit en 1851.

Une bonne femme d'un village voisin de notre ville possédait, depuis la révolution de 1798, un double louis de Berne, qu'elle gardait soigneusement dans un vieux « pion » de bas, selon l'usage assez fréquent de l'époque.

Ayant entendu dire que les anciennes monnaies ne vaudraient plus rien, elle prit le parti de sortir de sa cachette son double louis d'or et d'aller en ville aux renseignements. La personne à qui elle s'adressa lui fit observer que sa pièce n'avait plus que sa valeur intrinsèque et qu'il fallait absolument la changer.

— C'est triste, dit-elle, moi qui croyais ne m'en séparer qu'à la mort.

Là-dessus on voulut lui faire entendre qu'elle aurait mieux fait de la placer à la caisse d'épar-

gne et que maintenant elle en aurait presque trois.

— Bah ! répliqua-t-elle, on me l'a déjà dit, mais jamais on ne me fera croire que les louis font des petits.

Une scène comique vient de se passer devant les assises du pays de Galles. Un certain Peyton était accusé de haute trahison, et il confessait sa faute en se recommandant à la clémence du juge. Le jury se retire pour délibérer et rentre au bout de peu de temps avec un verdict de non culpabilité. Étonnement du public et du président, qui s'écrie :

— Mais n'avez-vous pas entendu les aveux de l'accusé ? Il se reconnaît coupable, et vous le déclarez innocent !

— Mylord, répondit le chef du jury, nous connaissons Peyton depuis son enfance comme le plus grand menteur du pays !

**Opéra.** — La représentation du **Pré-aux-Clercs** peut compter parmi les meilleures et a fait grand plaisir. Nous pouvons le dire sans restriction, tous nos artistes ont rivalisé de talent dans l'interprétation de cette œuvre si charmante de Hérold. — Lundi, 17 courant, **Lucie de Lammermoor**, qui n'aura pas moins de succès et qui est un des plus beaux rôles du répertoire de notre prima-dona Mlle Seveste.

Le mot du logogriphe de notre précédent numéro est *Zéro*. La prime (un portefeuille) est échue à M. A. Noverraz, trompette, à Forel (Lavaux).

*Mot décomposé.*

Quel est le mot avec lequel on fait : Sinople. Nice. Laon. Salon. Taon. Paon. Nil. Tison. Pain. Talon. Poli. Constant. Non. Pole.

*PRIME* : 2<sup>e</sup> série des *Causeries*.

L. MONNET.

**PAPETERIE MONNET**

Reçu un joli choix de presses à copier, à des prix très avantageux. — Copie de lettres et registres.

Cartes de visite très soignées et livrées promptement. Enveloppes avec raison de commerce, factures et entêtes de lettres.

**PIANOS GARANTIS**

J.-S. GUIGNARD et C<sup>e</sup>

32, Grand-Saint-Jean, Lausanne.

Pianos des premières fabriques suisses, françaises et allemandes ; pianos système américain à cordes croisées de toute solidité ; son magnifique. Pianos d'occasion. — *Vente et location aux conditions les plus avantageuses.*

HARMONIUMS

IMPRIMERIE HOWARD GUILDOUD ET F. REGAMEY.